

CAPITAL GAINS ON GIFTS OF CERTAIN CAPITAL PROPERTY

Use this form if, in 2003, you donated any of the following types of properties to a registered charity or other qualified donee (other than a private foundation):

- a share, debt obligation, or right listed on a prescribed stock exchange;
- a share of the capital stock of a mutual fund corporation;
- a unit of a mutual fund trust;
- an interest in a related segregated fund trust;
- a prescribed debt obligation; or
- ecologically sensitive land (including a covenant, an easement, or in the case of land in Quebec, a real servitude).

Include this form with your return. Attach a separate sheet of paper if you need more space.

You or your spouse or common-law partner may be able to claim a non-refundable tax credit for these gifts. For more information, see the pamphlet P113, *Gifts and Income Tax*.

Dispositions in 2003

Mutual fund units and other shares

Number	Name of fund/corporation and class of shares	(1) Year of acquisition	(2) Proceeds of disposition	(3) Adjusted cost base	(4) Outlays and expenses (from dispositions)	(5) Gain (column 2 minus columns 3 and 4)	(6) Eligible amount of gift	(7)		(8)	
								Gain subject to 25% inclusion rate (column 5 × column 6 divided by column 2)		Gain subject to 50% inclusion rate (column 5 minus column 7)	
			+					+		+	
			+					+		+	
Total		6822	=					6823	=		

See Note 1
1

Bonds, debentures, promissory notes, and other properties (including ecologically sensitive land)

Face value	Maturity date	Name of issuer	(1) Year of acquisition	(2) Proceeds of disposition	(3) Adjusted cost base	(4) Outlays and expenses (from dispositions)	(5) Gain (column 2 minus columns 3 and 4)	(6) Eligible amount of gift	(7)		(8)	
									Gain subject to 25% inclusion rate (column 5 × column 6 divided by column 2)		Gain subject to 50% inclusion rate (column 5 minus column 7)	
				+					+		+	
				+					+		+	
Address or legal description of land				+					+		+	
Total			6824	=				6825	=			

See Note 1
2

Add totals from lines 6823 and 6825 of column 7

Capital gains reduction on flow-through entities included on this form (see Chapter 4 in the <i>Capital Gains</i> guide)	6826	
Line 3 minus line 4		
Multiply line 5 by 50%		
Enter the result on line 193 of Schedule 3.	Adjusted capital gains on gifts of certain capital property	

=		3
-		4
=		5
x	50%	6
=		7

Note 1: Include the amount of line 1 of column 8 in the total on line 132 of Schedule 3 and include the amount of line 2 of column 8 in the total on line 153 of Schedule 3.

Note 2: If the capitals gains reduction on flow-through entities is greater than line 3, you may be able to claim the excess on line 195 of Schedule 3. The most you can claim is the **lesser** of the excess, and the total of lines 1 and 2 of column 8.

GAINS EN CAPITAL RÉSULTANT DU DON DE CERTAINES IMMOBILISATIONS

Utilisez ce formulaire si, en 2003, vous avez fait don de l'un des biens suivants à des organismes de bienfaisance enregistrés ou à d'autres donataires reconnus (autre qu'une fondation privée) :

- une action, une créance ou un droit coté à une bourse de valeurs visée par règlement; • une action du capital-actions d'une société de placement à capital variable;
- une unité d'une fiducie de fonds commun de placement; • une participation dans une fiducie créée à l'égard du fonds réservé; • une créance visée par règlement;
- un fonds de terre écosensible (y compris un covenant ou une servitude visant un fonds de terre, ou une servitude réelle dans le cas d'un fonds de terre situé au Québec).

Joignez ce formulaire à votre déclaration de revenus. Si vous manquez d'espace, ajoutez une feuille séparée.

Vous ou votre époux ou conjoint de fait pouvez peut-être demander un crédit d'impôt non remboursable pour les dons que vous avez faits. Pour en savoir plus, consultez la brochure P113, *Les dons et l'impôt*.

Dispositions en 2003

Unités de fonds commun de placement et autres actions

Nombre	Nom du fonds ou de la société et catégorie d'actions	(1) Année de l'acquisition	(2) Produit de disposition	(3) Prix de base rajusté	(4) Dépenses effectuées (relatives aux dispositions)	(5) Gain (colonne 2 moins colonnes 3 et 4)	(6) Montant admissible du don	(7)		(8)	
								Gain assujéti au taux d'inclusion de 25 % (colonne 5 × colonne 6 divisé par colonne 2)		Gain assujéti au taux d'inclusion de 50 % (colonne 5 moins colonne 7)	
			+					+		+	
			+					+		+	
Total								6822	=		
							Total			6823	=

Voir note 1
1

Obligations, débetures, billets à ordre et autres biens (y compris les fonds de terre écosensibles)

Valeur nominale	Date d'échéance	Nom de l'émetteur	(1) Année de l'acquisition	(2) Produit de disposition	(3) Prix de base rajusté	(4) Dépenses effectuées (relatives aux dispositions)	(5) Gain (colonne 2 moins colonnes 3 et 4)	(6) Montant admissible du don	(7)		(8)	
									Gain assujéti au taux d'inclusion de 25 % (colonne 5 × colonne 6 divisé par colonne 2)		Gain assujéti au taux d'inclusion de 50 % (colonne 5 moins colonne 7)	
				+					+		+	
				+					+		+	
Adresse ou désignation officielle du fonds de terre												
				+					+		+	
Total								6824	=			
								Total			6825	=

Voir note 1
2

Additionnez les totaux des lignes 6823 et 6825 de la colonne 7

Réduction des gains en capital relatifs aux entités intermédiaires indiquées sur ce formulaire (lisez le chapitre 4 du guide intitulé *Gains en capital*)

Ligne 3 moins ligne 4

Multipliez la ligne 5 par 50 %

Inscrivez ce montant à la ligne 193 de l'annexe 3.

Gains en capital rajustés résultant du don de certaines immobilisations

	=		3
6826	-		4
	=		5
	x	50 %	6
	=		7

Note 1 : Incluez le montant de la ligne 1 de la colonne 8 dans le total de la ligne 132 de l'annexe 3 et incluez le montant de la ligne 2 de la colonne 8 dans le total de la ligne 153 de l'annexe 3.

Note 2 : Si la réduction des gains en capital relatifs aux entités intermédiaires est supérieure au montant de la ligne 3, vous pouvez peut-être demander l'excédent à la ligne 195 de l'annexe 3. Le maximum que vous pouvez demander est le **moins élevé** des montants suivants : l'excédent ou le total des lignes 1 et 2 de la colonne 8.